

**Extrait du Registre des délibérations  
du conseil communautaire  
de la communauté de communes  
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

**Séance du 21 FEVRIER 2005**  
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués, sauf

M. SUSS, M. ZINCK (excusé), MM. HERRLE, KNOERY, FROELICH, qui étaient représentés respectivement par Mme FILSER, M. DUBOIS, M. VOGEL, M. TREIBER, M. FEIG.

MM. MEYER-KUHN, MESSMER, WALTER, NEUHARD, (excusés), M. HELMER E., M. WITTMER, Mme GESANG.

DEL. N° 019/2005conseil

**OBJET : BUDGET ANNEXE « BATIMENTS D'ACTIVITES » - EXERCICE 2005**

- *VU l'avis de la commission « finances » du 7 février 2005,*
- *ENTENDU l'exposé du président présentant le budget primitif « bâtiments d'activités » de l'exercice 2005,*

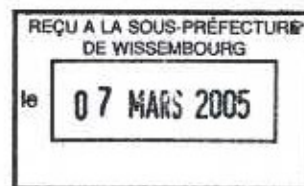
le conseil communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- les crédits d'un montant de 289 725,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- les crédits d'un montant de 994 058,46 € en dépenses et recettes d'investissement

au titre du budget primitif « bâtiments d'activités » 2005.

Le président et le trésorier (comptable du trésor) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme  
DURRENBACH, le 1<sup>er</sup> mars 2005

Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,  
Bernard LOGEL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a series of loops and a final vertical stroke.